



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

75^e Séance tenue le lundi 18 septembre à 17 h

Maison du Citoyen, salle des comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres :

M^{me} Sylvie Goneau, présidente et conseillère, district de Bellevue (no 14)
M. Mike Duggan, conseiller, district de Lucerne (no 2)
M. Jean Lessard, conseiller, district de la Rivière-Blanche (no 16)
M. Roger Turcotte, citoyen, producteur agricole
M. David Reford, citoyen, producteur agricole

Secrétaire :

M. Mathieu Archambault, responsable – Comités et commissions

Personne-ressource :

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur adjoint – Planification et gestion du territoire
M. Dave Cassivi, chargé de projets – Environnement
M. Jean-François Aubin, chargé de projets – Englobe
Mme Manon Vial, agente en vie syndicale – Union des producteurs agricoles
M. Stéphane Alary, président, section locale – Union des producteurs agricoles

ABSENCES :

Personne-ressource :

M^{me} Catherine Marchand, directrice Module – Aménagement du territoire et développement économique

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 50.

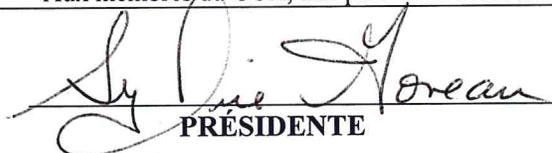
2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est adopté avec modifications. L'article 7 à l'ordre du jour sera traité à la suite de l'article 10.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 74^e séance tenue le 5 juin 2017
4. Signature du procès-verbal de la 74^e séance tenue le 5 juin 2017
5. Suivi du procès-verbal de la 74^e séance tenue le 5 juin 2017
6. Date de la prochaine assemblée
7. Plan de développement de la zone et des activités agricoles : volet diagnostic et vision - Jean-François Aubin, chargé de projet Englobe

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

8. Demande à la CPTAQ – Utilisation d'un lot à des fins autre qu'agricole afin de permettre l'aménagement d'un centre équestre – 395, chemin Proulx
9. Demande à la CPTAQ – Exclure un lot de la zone agricole – Boulevard Gréber (Lot 4 075 856)
10. Période de questions des citoyennes et citoyens
11. Varia
12. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la 74^e séance tenue le 5 juin 2017

Le procès-verbal de la 74^e séance tenue le 5 juin 2017 est approuvé.

4. Signature du procès-verbal de la 74^e séance tenue le 5 juin 2017

Le procès-verbal de la 74^e séance tenue le 5 juin 2017 est signé par la présidente.

5. Suivi du procès-verbal de la 74^e séance tenue le 5 juin 2017

Aucun suivi n'a été effectué.

6. Date de la prochaine assemblée

La prochaine séance du CCA est fixée au 2 octobre 2017.

8. Demande à la CPTAQ – Utilisation d'un lot à des fins autre qu'agricole afin de permettre l'aménagement d'un centre équestre – 395, chemin Proulx – District électoral de la Rivière-Blanche – Jean Lessard

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- Les avantages sociaux et économiques du projet;
- Les intentions du requérant à long terme;
- Les moyens de s'assurer que l'usage commercial ne prenne pas le dessus sur l'usage agricole;
- L'élevage de chevaux prend place à cet endroit depuis plusieurs années;
- Le type de clientèle visée par l'usage commercial demandé;
- L'autosuffisance du requérant en production et consommation animale de foin.

R-CCA-2017-09-18 / 3

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture a été formulée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec visant une partie du lot 1 372 561;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser des activités complémentaires à une entreprise agricole d'élevage de chevaux déjà existante;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un centre équestre constitue un usage additionnel autorisé en zone agricole, en vertu du Règlement de zonage numéro 502-2005;

CONSIDÉRANT QUE le projet constitue un investissement significatif pour la promotion des activités agricoles sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de la demande n'aura pas de répercussion négative sur les activités agricoles existantes dans le milieu environnant et leur futur développement :

EN CONSÉQUENCE, ce Comité **recommande** au conseil d'appuyer la demande d'autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de permettre l'installation d'un centre équestre au 395, chemin Proulx, conditionnellement au maintien de l'élevage de chevaux comme activité principale.

RECOMMANDÉ

9. **Demande à la CPTAQ – Exclure un lot de la zone agricole – Boulevard Gréber (Lot 4 075 856) – District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital – Gilles Carpentier**

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- Les répercussions projetées de l'exclusion de ce lot de la zone agricole sur les opérations de la ferme Scullion;
- L'agriculture toujours en activité sur le lot;
- La valeur commerciale du lot;
- Le contexte de l'insertion du lot dans la zone agricole;
- Le projet commercial et sa contribution au bien commun;

R-CCA-2017-09-18 / 3

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, seule une municipalité régionale de comté peut présenter une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Gatineau possède les mêmes pouvoirs et responsabilités qu'une municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QUE l'exclusion du lot 4 075 856 de la zone agricole contribuera à la mise en œuvre des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement afin de développer ce secteur situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage confère vocation commerciale à ce lot une et que les activités agricoles existantes constituent un usage dérogatoire protégé par droits acquis;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la Ville et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de la demande n'aura pas de répercussion significative sur les activités agricoles existantes dans le milieu environnant et leur futur développement;

CONSIDÉRANT QUE ce Comité considère qu'il n'est pas souhaitable pour le bien commun d'exclure ce terrain de la zone agricole :

EN CONSÉQUENCE, ce Comité **ne recommande pas** au conseil de déposer une demande d'exclusion du lot 4 075 856 de la zone agricole à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'y permettre une utilisation à des fins commerciales.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENT
2	3	0	0

NON RECOMMANDÉ

10. **Période de questions des citoyennes et citoyens**

Arrivée de Mme Vicki Black.

Mme Black se présente brièvement et remet un document expliquant sa démarche à chaque membre du CCA, ainsi qu'aux représentants de l'administration. Elle débute ensuite sa présentation ayant pour but de sensibiliser le CCA aux avantages liés à la présence de fermes urbaines (agriculture et élevage de chèvres miniatures et de canards) sur la vie familiale et communautaire, pour recommandation au conseil municipal. Pour permettre ces fermes urbaines, des modifications à la réglementation d'urbanisme sont cependant nécessaires.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- La salubrité des cours qui accueillent ces fermes urbaines;
- La disponibilité de vétérinaires pour administrer des soins aux animaux;
- La nécessité d'amorcer une réflexion par rapport aux fermes urbaines.

Départ de Mme Vicki Black.

7. Plan de développement de la zone et des activités agricoles : volet diagnostic et vision - Jean-François Aubin, chargé de projet Englobe

M. Aubin présente le « Volet diagnostic et vision » de l'élaboration du PDZAA, faisant suite à la précédente rencontre du CCA tenue le 5 juin dernier qui avait jeté les bases de l'élaboration ce document de planification, en insistant sur :

- Les principaux jalons de travail à venir en collaboration avec le CCA;
- Le rôle et les objectifs du diagnostic :
 - Déterminer les forces, faiblesses, opportunités et contraintes du développement de l'agriculture;
 - Faire un lien entre le portait et l'établissement de la vision pour orienter les actions à venir.
- Les forces et opportunités observées :
 - Une combinaison unique de facteurs pour attirer de nouveaux investissements;
 - La diversification « graduelle » de la production agricole en cours;
 - La disponibilité d'espaces, d'infrastructures et des services/ressources en soutien;
 - La présence de nombreux éléments favorables au développement de l'agrotourisme;
 - Le point de convergence de toute la production de l'Outaouais à Gatineau et de l'offre à renforcer;
 - L'agriculture périurbaine et la multifonctionnalité;
 - Les mesures de soutien à l'agriculture urbaine déjà en place;
 - L'Ontario à proximité et l'exportation;
 - Les perspectives de développement agricole au Québec en général.
- Les faiblesses et contraintes observées :
 - La fragilité relative du secteur de la production bovine;
 - La propriété de terres agricoles par de non-agriculteurs;
 - Les éléments naturels sensibles dans la zone agricole;
 - La cohabitation plus fragile dans certains noyaux territoriaux;
 - Les contraintes règlementaires régionales au démarrage et au développement des entreprises;
 - Le réseau traditionnel de vente commerciale difficile à percer;
 - La faible reconnaissance du secteur agricole par la population;
 - Le peu d'interconnexion entre la gouvernance et le milieu économique;
 - La présence de plusieurs initiatives isolées.
- Le rôle et les objections de la vision d'avenir :
 - Une image globale souhaitée du développement agricole dans un horizon à long terme (15 ans et plus);
 - Permet d'aborder les grands défis d'avenir et s'appuie sur le diagnostic;
 - La vision d'avenir sera un point de référence pour tous les acteurs et agit comme point d'ancrage au plan d'action.
- Les éléments qui ouvrent vers une vision d'avenir :
 - Une ville engagée
 - Assume pleinement sa position de pôle d'agriculture périurbaine pour toute la région de l'Outaouais;
 - Encourage le renforcement des liens humains, commerciaux et de loisirs entre ses pôles urbains et agricoles;
 - Collabore et mobilise les acteurs du milieu.

Bâtir à partir des acquis

- Production : Revue de la planification urbaine et de la réglementation locale pour s'assurer que la zone agricole demeure un lieu favorable et propice à une saine cohabitation;
- Transformation : De nouvelles entreprises à grande ou petite échelle misant sur le développement de la production et le profil de la population et qui tirent profit de la localisation stratégique du territoire;
- Facilite l'accès aux programmes régionaux et nationaux en appui au développement du secteur.

Dynamisme et innovation pour saisir les nouvelles opportunités générant des retombées économiques et sociales

- Filière production/transformation et agriculture urbaines à des fins commerciales ;
- Maraîcher et sericole;
- Agriculture de proximité et agrotourisme;
- Transformation du cannabis lorsque légalisé;
- Autres.

Retombées globales pour la communauté agricole

- Zone agricole protégée et active, activités agricoles valorisées;
- Climat plus favorable à l'établissement en agriculture et/ou démarrage de projets;
- Nouveaux débouchés, nouveaux produits et des occasions de diversification;
- Fierté du milieu; reconnaissance de l'agriculture comme contribuant à la qualité de vie de la collectivité.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- Les opportunités qu'offre la production de cannabis malgré les coûts de production inhérents aux exigences gouvernementales;
- Les possibilités d'arrimer ce plan avec d'autres projets;
- Le coût des terres agricoles à Gatineau repousse les agriculteurs plus loin;
- Le PDZAA doit refléter ce que Gatineau a concrètement;
- Un siège devrait être réservé à un agriculteur au sein de la Commission de développement économique (CDE);
- Le développement de l'agriculture doit être une priorité;
- Il faut miser sur les qualités particulières des terres gatinoises;
- Le peu de succès qu'obtiennent les serres;
- Des outils doivent être donnés aux agriculteurs;
- La réglementation doit être allégée;
- La transformation est plus compliquée que la production;
- En plus de la production et transformation, il y a la distribution;
- 60% des terres agricoles ne sont pas occupées;
- L'absence de reconnaissance pour l'agriculture gatinoise;
- Les agriculteurs doivent être consultés dans l'élaboration de ce PDZAA;
- Plus de discussions sont nécessaires entre agriculteurs et élus;
- L'inquiétude face à la pression du développement urbain;
- Des termes d'action qui engagent la Ville doivent être utilisés dans le PDZAA;
- L'agriculture doit être accessible à tous les citoyens;
- Il est possible de taxer les terres agricoles qui ne sont pas occupées;
- Il faut soutenir les agriculteurs comme le sont les promoteurs immobiliers ou les gens du milieu des affaires.

11. Varia

Aucun autre sujet n'a été abordé.

12. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 05.